

publicité de manifestation d'intérêt spontanée

Partage d'énergie électrique verte locale sur le territoire de CC du Pays des Achards

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation d'intérêt spontanée d'une société, qui a proposé le partage d'énergie électrique verte locale dans le cadre d'une opération d'autoconsommation collective, et vise à recueillir toute autre manifestation d'intérêt concurrente.

Tout opérateur économique intéressé par le partage d'énergie électrique verte locale dans le cadre d'une opération d'autoconsommation collective dans les conditions mentionnées ci-dessous est invité à se faire connaître auprès de la CC du Pays des Achards

- Publié le 12/11/2025
- Durée d'affichage/mise en ligne : 1 mois,
- Date limite de réception des déclarations d'intérêt : 12/12/2025
- Activité : partage d'énergie électrique locale verte dans le cadre de l'autoconsommation collective
- Localisation des points de livraison à intégrer dans l'opération d'autoconsommation collective : le territoire de la CC du Pays des Achards dans la limite d'un périmètre compris sur tout le territoire de l'EPCI
- Durée du contrat : 48 mois
- Dépôt des déclarations d'intérêt : à la CC du Pays des Achards au format dématérialisé : f.bousseau@cc-paydesachards.fr

Aux Achards,

Le Président,
Patrice PAGEAUD,

